



Compte rendu du Conseil Municipal **du 24 mars 2017**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOLE Alexandra REYNAUD, Jean SAVEL, Gilles TRONCHON.

Etaient absents : Catherine BOUAMRANE qui donne pouvoir à Jean-Benoît GIRODET et Marc GAYT qui donne pouvoir à Joseph GIRARD.

Mme Alexandra Reynaud a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 14 mars 2017.

Délibération n°2017-06

Objet : Délibération sur l'adhésion à l'EPF et nomination des délégués.

Le maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Puy s'est prononcée en faveur de son adhésion à l'Etablissement Public Foncier : l'EPF – Smaf, établissement ayant pour vocation le portage d'opérations foncières pour leur compte.

Cette adhésion permet à toutes les communes membres de pouvoir faire intervenir l'EPF – Smaf pour procéder à toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation de projets d'aménagement.

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, les délégués qui représenteront la collectivité au sein de l'Assemblée générale de l'établissement. Il est proposé de désigner Catherine BOUAMRANE titulaire et Jean-Benoît GIRODET suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour et 4 Abstentions, décide d'adhérer, au travers de la Communauté d'Agglomération, à l'EPF et désigne Catherine Bouamrane comme délégué titulaire et Jean-Benoît en qualité de suppléant.

Délibération n°2017-07

Objet : Délibération sur le plan local d'urbanisme intercommunal.

Suite à l'entrée dans la Communauté d'Agglomération du Puy, il est possible d'adopter un plan local d'urbanisme intercommunal qui traduit le projet de territoire en matière d'habitat/logements, de déplacements, de stratégie foncière et de zones d'activités de commerces.

En effet, un PLUi se conçoit à l'échelle du nouveau territoire, soit 71 communes, au travers d'un projet de territoire commun, celui-ci étant en cours de rédaction, il est de l'avis du Conseil Municipal qu'il est assez prématuré de s'engager dans un PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre son adoption.

Délibération n°2017-08

Objet : Délibérations sur les participations communales aux travaux 2017 : montée de la Gare, rue de la Forêt et Labroc

Le maire rappelle qu'en début de mandature, le Conseil Municipal s'était engagé à réaliser un certain nombre de travaux pour le confort des usagers. En collaboration avec le syndicat d'électrification et le syndicat des eaux, certains travaux vont débiter dès 2017.

Rue de la Forêt : Unanimité

Le Maire rappelle qu'il a été décidé, suite aux problèmes constatés en matière de téléphonie par de nombreux habitants (microcoupures et baisses de tension), de demander le renforcement de la ligne électrique basse tension du Bourg, renforcement qui n'implique aucune incidence financière pour la commune.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2016, il a été décidé de profiter de ces travaux pour optimiser l'éclairage public de la rue de la Forêt pour un montant de 7 825,94 €. Cette opération fait l'objet d'une participation financière de l'Europe au travers du programme LEADER. La répartition des pourcentages entre Europe et niveau local ayant évolué, la participation de la commune sera en légère hausse à hauteur de 8 537,39 €.

Il serait dommage de ne pas profiter de cette opération pour ne pas améliorer la qualité environnementale de notre commune, aussi il est proposé de prévoir l'enfouissement des réseaux Télécoms pour un montant de 20 188,15 €.

Labroc : Unanimité

Le Conseil Municipal a décidé d'engager cette année de gros travaux au village de Labroc en matière d'assainissement, d'eaux pluviales et de réseaux secs.

Lors d'une séance du 30 septembre 2016, le Conseil a voté la participation communale en matière d'enfouissement des réseaux Télécoms pour un montant de 7 020,27 €.

Il est proposé aujourd'hui, afin d'engager les travaux, de délibérer sur des montants approchés qui seront rendus définitifs après l'appel d'offres.

Les montants de la participation communale aux travaux seraient :

- ✓ optimisation de l'éclairage public 6 973,35 €.
- ✓ Réfection du réseau des eaux pluviales 27 962 € HT après déduction de la subvention du Département ;
- ✓ frais de génie civil pour les réseaux secs 18 500 €HT.
- ✓ Honoraire 3 448 €, imprévus et actualisation 5 831 € et caméra 3 500 €.

Selon toute vraisemblance, nous connaissons les montants définitifs au prochain conseil municipal, ils feront l'objet d'une actualisation.

Montée de la Gare : Unanimité

Le problème de sécurisation des piétons entre la gare et le bourg a été plusieurs fois soulevé en Conseil et il a été décidé de réaliser des travaux d'aménagement.

Certains devis ont été reçus et il est proposé de prévoir au budget, pour participation au syndicat d'électrification, les dépenses suivantes :

- ✓ Pour les travaux d'éclairage public 14 201,26 €
- ✓ pour l'enfouissement de la basse tension 11 488,54 €.

Le devis d'Orange pour l'enfouissement du réseau télécom ne nous est toujours pas parvenu, néanmoins au vu du montant indiqué pour la rue de la Forêt, il semblerait judicieux de prévoir 20 000 € (somme à actualiser dès réception du devis).

Délibération n°2017-09

Objet : Délibération pour le renouvellement de la convention avec Julien Boncompain pour son camion de pizzas

Le Maire indique que la convention signée avec M. Julien Boncompain, et précisant sa participation pour l'installation électrique de son camion de pizzas sur le parking du stade, arrive à échéance. Il propose donc de la renouveler pour une année et pour le même montant, soit 50 €.

A l'unanimité le Conseil autorise le maire à renouveler cette convention.

Délibération n°2017-10

Objet : Délibération pour la création d'un emploi pour le remplacement de Gilles Aguilhon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique suite au départ à la retraite de M. Gilles Aguilhon.

Le Conseil vote cette création à l'unanimité.

Délibération n°2017-11

Objet : Délibération : bail Amélie Enjolras local du bourg

Le Maire informe le Conseil que Mme Amélie Enjolras a demandé à louer le local situé au bourg, 4, place Jean XXIII, anciennement occupé par l'agence postale communale. Elle souhaite y installer son entreprise « Les lunettes d'Amélie ».

Un bail commercial de courte durée de 3 ans sera établi avec un loyer de 250 € TTC mensuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce bail.

▪ Motion en faveur du maintien des effectifs de la Trésorerie Vorey

La Trésorerie de Vorey, qui accueille à la fois les particuliers et les collectivités, compte aujourd'hui 2,8 postes. Il a été décidé la suppression d'un poste correspondant à 0,8. Il est à craindre que cette baisse des effectifs n'aboutisse à la fermeture de la Trésorerie.

Une « manifestation » est prévue le dimanche 26 mars devant les bureaux de la Perception, il est important que des représentants de la commune y participent.

▪ **Point sur la fiscalité :**

La fusion avec la Communauté d'Agglomération (CA) du Puy le 1^{er} janvier dernier produit des incidences importantes en matière fiscale. En effet, nous étions assujettis au régime de la fiscalité additionnelle alors que désormais c'est le régime de la fiscalité professionnelle unique qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la nouvelle CA.

Il a été collectivement décidé que ce changement ne devait pas avoir d'impact sur la fiscalité des contribuables, des communes et de la CA.

Afin de garantir cette neutralité fiscale il convient de maintenir le taux (global) de chaque taxe : 22,53 % pour la taxe d'habitation, 20,76 % pour le Foncier bâti et 89,20 % pour le foncier non bâti.

Fiscalité 2016 :

	Taux communautaire	Taux communaux	Cumuls
taxe d'habitation	7,41 %	15,12 %	22,53 %
Taxe foncier bâti	5,52 %	15,24 %	20,76 %
Taxe foncier non bâti	29,13 %	60,07 %	89,20 %

Cependant, dans la mesure où la contribution départementale sera désormais perçue par la CA et où certaines charges lui sont transférées, il est indispensable de modifier les taux communautaires et communaux pour conserver les taux de l'an passé dans la colonne « cumuls ».

Fiscalité 2017 :

	Taux communautaire	Taux communaux	Cumuls
taxe d'habitation	9,43 % *	13,10 %	22,53 %
Taxe foncier bâti	0,77 % *	19,99 %	20,76 %
Taxe foncier non bâti	11,96 % *	77,24 %	89,20 %

* Taux proposés à la date du Conseil mais susceptibles d'évoluer.

Afin que les recettes de la commune soient identiques à celles de l'an passé, la CA reversera « le manque à gagner » au travers d'une attribution de compensation, l'opération sera donc neutre.

Le Conseil proposera, lors du vote du budget, les taux communaux suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 13,10 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 19,99 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 77,24 %

▪ **ROM / TEOM :**

Jusqu'à présent le territoire de l'Emblavez, couvert par le SICTOM de l'Emblavez, levait une redevance d'ordures ménagères. La fusion avec la Communauté d'Agglomération du Puy, qui elle levait une taxe a amené le Conseil Communautaire à se prononcer pour ou contre celle-ci. A la majorité des votants, il a été décidé d'appliquer une taxe sur notre territoire. Celle-ci aura pour incidence, de lever, auprès de tous les usagers cette taxe, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent avec la ROM.

Désormais son calcul ne se fera plus selon un forfait comme auparavant mais sur un pourcentage calculé sur la valeur locative des habitations.

Les simulations faites aujourd'hui montrent que près de 90% des habitations de l'Emblavez ne verront pas leur imposition augmenter.

▪ **Débat sur le prochain BP :**

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour notre communes au vu du nombre d'habitants, néanmoins, dans un souci de transparence, le maire décide de présenter au débat un tableau reprenant les investissements prévus en 2017 par la commission des finances.

▪ **Point sur les prochaines animations prévues par la commune :**

- 1^{er} avril : inauguration de l'école
- 15 avril : chasse aux œufs de Pâques sur l'île de Cheyrac
- 15 juillet : feu d'artifice
- 19 août : cinéma de plein air

▪ **Questions diverses :**

Plusieurs livreurs se sont trompés à Larcenac entre le numéro 1 de la place du Four Banal et le numéro 1 de la rue de la Chambre d'Emprunt. Il est compliqué de numéroter autrement, les panneaux sont pourtant correctement disposés.

Il est demandé si le produit de la vente des arbres de Larcenac sera destiné à ce village. La réponse est oui, il est arrêté de redistribuer l'argent de la coupe aux projets d'aménagement de la place du Four banal.

Il est rappelé que les projets d'embellissement des différents villages sont encouragés, les associations de villages peuvent évidemment demander une aide financière de la commune.

Un représentant de l'amicale des pompiers fait savoir que dans le bulletin municipal tous les textes envoyés n'ont pas été pris en compte. L'adjoint au maire profite pour rappeler qu'il est indispensable d'envoyer les articles dans les délais afin de ne pas pénaliser ensuite le travail de mise en page réalisé par l'équipe.

Il est prévu des travaux de goudronnage route de Marqués, un élu souligne la nécessité de décaisser vers le n°1, route de Ceneuil au vu de la qualité du sol. L'adjoint aux travaux précise que les 2 entreprises rencontrées pour chiffrer, puis éventuellement réaliser ces travaux, ont toutes les deux précisé que le support étant bon, il n'est donc pas nécessaire de décaisser la route.

Il sera proposé aux riverains, à leur frais bien évidemment, de profiter des travaux réalisés pour aménager leurs entrées.

Toujours à Marqués, il est demandé le changement des buses installées dans la montée du Four, l'adjoint répond que cela est à l'étude. La commission des travaux statuera sur les travaux à réaliser.

Il est demandé si la commune peut participer au financement du permis Poids lourds de Maxime Rieu, employé au service technique en contrat aidé. Il convient d'attendre le devis, la commune, quoi qu'il en soit, fera un geste pour aider Maxime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.